

# 46<sup>ème</sup> CONGRES DE LA FNPP

Saint-Brice en Coglès (35) du 13 au 14 avril 2019

## COMMISSION APRÈS LIFE (réseau national LITTOREA)

Responsable de la commission : Annick Danis (APNR Île de Ré et CD 17)

### Participants :

- Claude RENARD-DEWYNTER, Président de l'APPCotentin (50) et vice-président du CD50
- Joël AUBERT, Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers et à Pied de la Côte Ouest Créances – APPPCO – (50)
- Alain THERET président de FNPP35 – (35)
- Claude BOUGAULT, Amicale Pêcheurs Plaisanciers et Utilisateurs des Ouvrages Portuaires du Portrieux (22) President du CD22
- Jean Jacques PRIGENT APP Lézardrieux (22)
- Louis ABNER, La Méloine – Plougasnou (29)
- Jean Yves BELLET, APLAV – Bouin (85)
- Yvon ROBARD APLAV – Bouin (85)
- Léa COSTALES FNPP – (29)

### *Volontaires du Service Civique invités :*

- Enora JAFFREZIC (secteur étudié Manche et région Bretagne)
- Léa PIETRI (secteur étudié Manche et région Bretagne)
- Nicolas GAMB (secteur étudié Pays de Loire, Vendée et région Nouvelle Aquitaine)

### Rappel du contexte :

La FNPP, seule fédération représentative des pêcheurs à pied de loisir, présente dans le Comité de pilotage national du projet life+ pêche à pied de loisir, s'était engagée pour les actions de sensibilisation et l'étude de la dynamique des populations de palourdes dans le cadre des sciences participatives. Ce projet commencé en 2014 s'est achevé en 2017. **Avec l'accord de la fédération, toutes les associations qui s'étaient impliquées avec beaucoup de sérieux et de constance pendant le projet européen ont souhaité poursuivre pendant 2 ans au moins l'échantillonnage des palourdes sur toutes les zones géo localisées. Ces suivis participatifs se déroulent maintenant dans le cadre du réseau national LITTOREA animé par IODDE-CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature avec le soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité (qui nous a accordé une subvention) et de la Fondation de France. La FNPP bénéficiaire associée lors du projet Life reste partenaire du réseau Littorea et référent national.**

La commission tient à remercier toutes les associations engagées dans cette démarche depuis 2015. Grâce à elles, la FNPP est devenue un acteur incontournable vis-à-vis de nombreux d'interlocuteurs dont les services de l'Etat.

## **Bilan de l'année 2018 :**

**Les travaux se sont donc poursuivis pour les 2 actions engagées pendant le projet européen.**

### **1) Sensibilisation et information**

La sensibilisation des pêcheurs aux règlements et aux bonnes pratiques est **toujours** une action essentielle d'amélioration des pratiques de pêche vers une durabilité de l'activité. Guide des bonnes pratiques, outils de mesure, fiches, ...fournissent des messages de sensibilisation, de respect de la biodiversité et des réglementations. **A la demande de l'AFB, la promotion du réseau LITTOREA a été faite grâce aux doubles pages rédigées sous sa responsabilité dans les N<sup>os</sup>59 et 60 du « Pêche Plaisance ». Un bilan annuel de l'ensemble des suivis palourdes 2018 établi avec l'aide de l'équipe des volontaires du service civique figure également sous forme de synthèse, sur le N<sup>o</sup>60 de la revue fédérale. De plus, chaque association a reçu un document spécifique plus complet. Actuellement, la commission s'implique dans l'élaboration en cours d'un guide « jeunesse » des bonnes pratiques incluant la pêche à pied. Ce nouveau support de sensibilisation est indispensable pour transmettre à un jeune public les gestes écoresponsables.**

### **2) Suivi de l'évolution de la ressource**

Le même protocole mis au point en 2014 est toujours appliqué par les bénévoles des associations aidés par des volontaires du Service Civique (**aussi en 2018**) sur les sites de :

Blainville-sur-Mer (50)  
Martin-Plage Baie de Saint-Brieuc (22),  
Rivière de Pont-l'Abbé (29)  
Petite mer de Gâvres (56)  
La Bernerie-en-Retz (44) **avec le suivi d'une zone supplémentaire**  
Le Gois de la commune de Beauvoir-sur-Mer (85)  
Ile de Ré sur les communes de La Couarde et Rivedoux-Plage (17)  
Bassin de Marennes-Oléron sur les communes de Marennes et du Château d'Oléron(17)

Cette étude a permis via des analyses statistiques de noter l'évolution des populations de palourdes des zones étudiées (détermination, tailles, répartition des tailles, densité) et de croiser ces données avec les caractéristiques du milieu (paramètres naturels et activités diverses).

**Au terme des 3 années du projet life, malgré la disparité des résultats d'un site à l'autre, leur analyse n'a pas pu établir un effet négatif notable sur la ressource dû à pression de la pêche à pied de loisir.**

**L'arrêté du 15 janvier 2018 a modifié la réglementation de la taille minimale de capture autorisée de la palourde japonaise : la maille réglementaire pour la pêche récréative est devenue identique à celle autorisée pour les professionnels dans tous les départements (à noter que c'était déjà le cas pour les départements de la Manche et du Calvados). En conséquence pour 6 des 7 départements où les associations de la FNPP effectuent les suivis participatifs, la maille de la palourde japonaise est désormais de 35 mm au lieu de 40mm.**

**Fin 2018, il est prématuré d'évaluer l'évolution de la dynamique des populations de palourdes suite à la modification réglementaire d'autant que certains sites ont été fortement perturbés par des épisodes météorologiques importants.**

### **Les nouvelles perspectives**

**Il est crucial que les suivis participatifs se poursuivent encore afin d'identifier d'éventuelles tendances. Toutefois, une réflexion est menée site par site en raison de la lassitude de certains bénévoles mais on ne peut envisager de faire une pause après les derniers échantillonnages de cette année pour la crédibilité de l'ensemble des résultats.**

**Il est à noter que les élus suivent avec beaucoup d'intérêt les résultats de notre démarche participative, en effet, « si la ressource diminue significativement cela aura également un impact sur l'attrait touristique ».**

D'autre part, il serait **nécessaire et utile** de compléter l'étude de l'évolution de la ressource par une déclaration (sur la base du volontariat) des captures gardées dans le panier du pêcheur à pied lors de ses parties de pêche.

Il est primordial que la FNPP reste porteuse de ce projet **le plus longtemps possible** pour qu'il ne soit pas repris et dévoyé par d'autres.